

**Décision du 8 juillet 2020 portant
nomination d'un agent comptable secondaire intérimaire**

NOR : [EAEE2017709S](#)

LE DIRECTEUR,

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article D. 452-16 du code de l'Education;

Vu l'arrêté de détachement du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse en date du 21 avril 2016;

Vu le contrat de recrutement en date du 01 septembre 2016 et son avenant ;

Vu l'agrément de l'agent comptable principal de l'A.E.F.E. en date du 25 juin 2020;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : La décision du 22 juin 2016 nommant Mme Christel DEZETTER agent comptable secondaire du lycée français Chateaubriand de Rome est modifiée comme suit à compter du 01 septembre 2020.

ARTICLE 2 :

Mme Christel DEZETTER, attachée principale d'administration de l'état, est nommée agent comptable secondaire des lycées français Chateaubriand de Rome et Stendhal de Milan, établissements en gestion directe de l'A.E.F.E.

ARTICLE 3 :

Le montant de son cautionnement est fixé à la somme de 240.000 €.

ARTICLE 4 :

Il lui appartient lors de son installation de justifier d'une prestation de serment antérieure. A défaut, il sera tenu de prêter serment devant l'autorité compétente avant l'installation dans son poste

Fait à Paris, le

Le Directeur de l'AEFE

Olivier BROCHET